

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-05-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de mai deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc (absente)
Messieurs les conseillers: Marcel Fortier
Jacquelin Martel

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Présentation du maire d'un jour, Alexis Richer

Considérant qu'un concours maire d'un jour a été organisé impliquant les élèves de l'école la Riveraine;

Considérant que les élèves étaient invités à soumettre des idées au conseil de la Ville de Portneuf;

Considérant que moi, Alexis Richer, j'ai gagné le concours maire d'un jour en proposant la meilleure idée de mon école;

En conséquence, il est résolu que les élèves de l'école la Riveraine soumettent l'idée suivante au conseil de ville :

De construire un petit « arbre en arbre » à Portneuf.

Rés.1102-05-2010

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Présentation du maire d'un jour, Alexis Richer
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance

5. Adoption des procès-verbaux du 12 avril et 3 mai 2010
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du rapport comparatif
8. Dépôt du rapport de sondage
9. Dépôt du rapport financier de l'OMH
10. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
11. Engagement de moniteur de soccer
12. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
13. Appui demande à la CPTAQ, monsieur Réjean Boutin
14. Appui demande à la CPTAQ, monsieur Michel Bédard
15. Avis de motion, modification de zonage terrain monsieur Guillaume Genois
16. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
17. Adoption règlement complémentaire d'habitation de la SHQ (reporté à l'ajournement)
18. Adoption règlement d'emprunt modifié concernant les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales
19. Adoption règlement pour les célébrations de mariage
20. Demande dérogation mineure, monsieur Ghislain Larochelle
21. Demande dérogation mineure, monsieur Pierre Leclerc
22. Demande dérogation mineure, monsieur Francis Mainguy
23. Acceptation soumission, travaux 1^{re} et 2 Avenue
24. Autorisation de signature de la permission de voirie, réfection route 138
25. Travaux traverse CN
26. Offre de services, surveillance des travaux 1^{re} et 2^e Avenue
27. Offre de services, pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux 1^{re} et 2^e Avenue
28. Mandat au consultant Guy Marcil, modifiant le contrat forfaitaire
29. Autorisation de passage, La Classique Montréal-Québec
30. Cession de terrain, rue des Pruches
31. Prêt de terrain à monsieur Normand Godin
32. Permission d'emprunter les routes municipales
33. Contrat du directeur général

34. Montant au comité du 150^e
35. Dépôt et acceptation de l'organigramme
36. Financement de la collecte sélective
37. Formation inspecteur municipal
38. Formation moniteurs camp de jour
39. Congrès du directeur du service incendies
40. Mandat à la MRC de Portneuf pour la mise à jour de la carte urbaine
41. Période de questions sur les sujets traités.
42. Ajournement de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 3 mai 2010. (du 6 avril au 3 mai 2010)

Rés.1103-05-2010 Adoption des procès-verbaux du 12 avril et 3 mai 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 12 avril et 3 mai 2010 soient acceptés tel que présentés.

Rés.1104-05-2010 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 234 051.60 \$.

Liste des comptes à payer	167 862.15 \$
Liste des chèques émis	6 617.86 \$
Liste transactions internet	18 520.88 \$
Liste chèques manuels	3 213.02 \$
Liste des salaires	37 837.69 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 avril 2010 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 10 mai 2010.

Le rapport du sondage est déposé au conseil municipal le 10 mai 2010.

Rés.1105-05-2010 Dépôt du rapport financier de l'OMH

Monsieur Nelson Bédard, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 36 604 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit ;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et d'autoriser le versement de la contribution de la ville au déficit d'opération pour l'année 2009 au montant de 3 661 \$.

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 28 avril 2010 est déposé au conseil municipal, le 3 mai 2010.

Rés.1106-05-2010 Engagement d'un moniteur de soccer

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Olivier Marcotte à titre de moniteur de soccer aux conditions suivantes :

- * au taux horaire de 10.00 \$
- * un montant forfaitaire maximum de 1 500 \$
- * pour un maximum de 15 heures/semaine (réparties selon le besoin)
- * débutant le 8 mai 2010 jusqu'au 28 août 2010 pour un total de 16 semaines

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 avril 2010 est déposé au conseil municipal, le 3 mai 2010.

Rés.1107-05-2010 Appui demande à la CPTAQ, monsieur Réjean Boutin

Considérant que monsieur Réjean Boutin fait une demande afin de diviser un terrain en deux (2) lots pour la construction de deux (2) résidences unifamiliales;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Réjean Boutin à construire deux (2) résidences unifamiliales.

Rés.1108-05-2010

Appui demande à la CPTAQ, monsieur Michel Bédard

Considérant que monsieur Michel Bédard fait une demande afin de changer l'usage de l'érablière pour y aménager une salle d'exposition de matériel acéricole et ses utilités connexes;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Michel Bédard à changer l'usage de l'érablière pour y aménager une salle d'exposition de matériel acéricole et ses utilités connexes.

Avis de motion, modification de zonage terrain monsieur Guillaume Genois

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant l'affectation de l'industrielle à résidentielle pour le terrain portant le numéro 2 981 263 sur la rue Saint-Jacques.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 5 mai 2010 est déposé au conseil municipal, le 10 mai 2010.

Rés.1109-05-2010

Adoption règlement d'emprunt modifié concernant les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et des rues transversales

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE « Règlement numéro 104-1 décrétant un emprunt de 4 951 466 \$ et une dépense de 7 277 300 \$ pour des travaux d'infrastructure de voirie et pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la 1^{re} Avenue et la 2^e Avenue ainsi que les rues transversales » soit adopté.

Rés.1110-05-2010

Adoption règlement pour les célébrations de mariage

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 102 « Règlement concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union libre » soit adopté.

Rés.1111-05-2010 Demande de dérogation mineure, monsieur Ghislain Larochelle

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mars 2010;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 avril 2010;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 274 à l'article 3.4.2.3 (Normes d'implantation);

Attendu que la demande de dérogation mineure est pour permettre la réduction de la marge avant à 7,78 mètres au lieu de 8 mètres, la résidence étant déjà construite;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9873-35-9527 pour la zone Rb-13 sur le lot 2 980 685 du cadastre officiel du Québec, sis au 55 rue Bellevue.

Rés.1112-05-2010 Demande de dérogation mineure, monsieur Pierre Leclerc

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mars 2010;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 avril 2010;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 230 à l'article 3.4.2.3 (Normes d'implantation);

Attendu que la demande de dérogation mineure est pour permettre la réduction de la marge latérale à 1,72 mètre au lieu de 2 mètres, la résidence étant déjà construite;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 230 pour l'immeuble matricule 9775-96-5415 pour la zone Ra-1 sur le lot 2 981 370 du cadastre officiel du Québec, sis au 210 rue des Bouleaux.

Rés.1113-05-2010 Demande dérogation mineure, monsieur Francis Mainguy

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 avril 2010;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 avril 2010;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 229 à l'article 4.1 tableau 2 (Normes minimales au lotissement dans les zones desservies par l'aqueduc et l'égout);

Attendu que la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire de réduire la largeur du lot à 13,71 mètres au lieu de 14 mètres afin de diviser son lot en deux parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf refuse la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 229 pour l'immeuble matricule 9875-07-4418 pour la zone Ra-3 sur le lot 2 981 394 du cadastre officiel du Québec, sis au 971 avenue Saint-Louis.

Rés.1114-05-2010 Acceptation soumission, travaux 1^{re} et 2^e Avenue

Considérant que des soumissions ont été demandées pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie des 1^{re} et 2^e Avenues – Phase 1;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et qu'elles sont conformes;

Construction et Pavage Portneuf	2 237 896.72\$ taxes incluses
Cie Wilfrid Allen ltée	2 803 815.00 \$ taxes incluses

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Construction et Pavage Portneuf au montant de 2 237 896.72 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour la réfection de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue – phase 1; conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 104-1.

QUE ces travaux sont octroyés conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation du MDDEP en vertu de l'article 32.

Rés.115-05-2010 Autorisation de signature de la permission de voirie, réfection route 138

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Yves Landry, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf la permission de voirie, no 7108-51-10-007, concernant la réfection de l'égout et de l'aqueduc sur la 2^e Avenue (route 138) et la rue Provencher dans le cadre des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales.

Rés.1116-05-2010 Travaux traverse CN

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte l'estimation détaillée du Canadien National concernant l'installation d'une conduite pluviale par tranchée ouverte, situé au point milliaire 30.12 de la subdivision La Tuque pour une dépense maximale de 103 732.13 \$ taxes incluses dans le cadre des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 104-1.

QUE monsieur Yves Landry, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le permis concernant l'installation d'une conduite pluviale par tranchée ouverte dans le cadre des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales.

Rés.1117-05-2010 Offre de services, surveillance des travaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate la firme BPR-Infrastructures inc. pour la surveillance des travaux de réfection des 1^{re} et 2^e Avenue – Phase 1, le tout pour une dépense de 117 954.37 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 104-1.

Rés.1118-05-2010 Offre de services, contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux 1^{re} et 2^e Avenue

Considérant que des soumissions ont été demandées pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection des 1^{re} et 2^e Avenue – Phase 1;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et que deux sont conformes;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate la firme Groupe Qualitas inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux lors des travaux de réfection des 1^{re} et 2^e Avenue – phase 1, le tout pour une dépense de 24 692.59 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 104-1.

Rés.1119-05-2010 Mandat au consultant Guy Marcil, modifiant le contrat forfaitaire

Considérant que la résolution 2400-09-2009 a été adoptée à la séance ordinaire du 14 septembre 2009 retenant les services de monsieur Guy Marcil dans le dossier de cession du quai de Portneuf;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'accepter le dépassement du contrat forfaitaire;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte que le montant du contrat forfaitaire accordé à monsieur Guy Marcil à titre de coordonnateur et d'économiste au projet de la définition d'un concept et l'évaluation sommaire des coûts et des divers enjeux, aux fins de répondre aux exigences du gouvernement du Québec dans le cadre de la cession du quai, atteigne 24 775.90 \$ taxes incluses.

Rés.1120-05-2010 Autorisation de passage, La Classique Montréal-Québec

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée Challenge Cascades-Louis-Garneau (Québec/Trois Rivières), Cyclo sportive Garneau-Cascades (Trois-Rivières/Québec) et la Classique Louis Garneau-Cascades Montréal-Québec les 14 et 15 août prochains.

Rés.1121-05-2010 Cession de terrain, route des Pruches

Considérant que la Ville de Portneuf possède un terrain abritant des puits d'eau sur la route des Pruches;

Considérant que certains propriétaires ont manifesté leur intérêt à acquérir ce terrain;

Considérant que sur une parcelle de terrain appartenant à monsieur Claude Maltais, il y a de la tuyauterie traversant celui-ci;

Considérant qu'il est opportun de faire un échange de terrain entre ce propriétaire et la municipalité;

Considérant que cette cession aux propriétaires concernés est faite dans l'unique but de les accommoder;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf consent à céder, aux propriétaires concernés de la route des Pruches, un terrain sur lequel se trouve des puits, tel que décrit au plan en annexe.

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette cession de terrain.

QUE le conseil municipal, tout comme à ce jour, ne conserve aucune forme de responsabilités que ce soit au niveau de la qualité de l'eau des puits ou autres suite à la dite cession.

Rés.1122-05-2010 Prêt de terrain, monsieur Normand Godin

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte de prêter le terrain asphalté, anciennement du marché public, en bordure de la route 138 à monsieur Normand Godin du Resto-Gare Portneuf afin de lui permettre de louer des espaces, pour la saison estivale soit de juin à septembre inclusivement et de permettre la vente de différents produits.

QUE cette autorisation soit accordée pour une période de trois ans.

QUE le promoteur devra assumer les frais d'électricité, d'eau, de toilette chimique, des assurances inhérentes et de s'assurer de garder les lieux salubres ainsi que la tranquillité pour le voisinage.

Rés.1123-05-2010 Permission d'emprunter les routes municipales

Considérant qu'une firme démontre son intérêt à utiliser le quai de Portneuf ainsi que certaines voies publiques afin d'acheminer un transformateur à l'aluminerie Alcoa;

Considérant que tous les détails, précautions et protections des chaussées, intersections et voies ferrées seront sous la responsabilité des professionnels embauchés par Alcoa;

Considérant que la firme SDV procède actuellement à l'obtention des autorisations des différents paliers de gouvernement et élabore présentement sa méthodologie de transport avec le groupe MAMMOET spécialiste en transport lourd;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise la firme SDV à circuler, pour le transport d'un transformateur à l'aluminerie Alcoa, sur les voies publiques suivantes :

- une partie du quai
- la rue Lemay jusqu'à la rue Provencher
- la rue Provencher (rue municipale) jusqu'à la 2^e Avenue (route 138)
- la rue Provencher (rue MTQ) jusqu'à la hauteur de la sortie 261 côté sud de l'autoroute en direction contraire du trafic vers l'ouest
- par la suite la remorque utilisera la voie sud direction est de l'autoroute en période de nuit direction Montréal jusqu'à la sortie de la route Proulx, sur ce tronçon le convoi se dirigera en direction ouest.

QUE les sous-traitants de l'aluminerie Alcoa seront sensibilisés au fait de protéger et d'analyser adéquatement les charges applicables, pendant le transport du transformateur, à la chaussée bitumée et à la sous-structure de chaussée.

QUE le tracé (parcours du convoi) et la méthode de transport définitifs seront acceptés seulement lorsqu'une confirmation écrite de la firme stipulant le maintien de l'intégrité des nos infrastructures municipales sera déposée à la Ville de Portneuf.

QUE la firme s'engage à rembourser à la municipalité, dans les prochaines années, les frais causés aux infrastructures par le transport du transformateur sur tout le tracé emprunté.

Rés.1124-05-2010 Contrat du directeur général

Considérant que la période d'essai de monsieur Yves Landry, directeur général se terminait le 30 avril dernier;

Considérant que monsieur Landry, dans le cadre de ses fonctions, répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Yves Landry à titre de directeur général et renouvelle la présente convention, signée en date du 22 juin 2009, aux mêmes conditions de travail.

QUE le conseil municipal, plutôt que d'appliquer strictement l'article 12 de la convention régissant les conditions de travail du directeur général, autorise le maire à payer le temps supplémentaire non repris, au tarif horaire régulier, jusqu'à la séance ordinaire de septembre 2010.

Rés.1125-05-2010 Montant au comité du 150^e

Considérant qu'un comité s'est formé pour l'organisation du 150^e anniversaire de la municipalité;

Considérant que le comité doit déjà déboursier des montants d'argent pour la promotion des activités;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal verse un montant de 5 000 \$ au comité organisateur du 150^e anniversaire afin de débiter la programmation des activités.

Rés.1126-05-2010 Dépôt et acceptation de l'organigramme

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE l'organigramme partiel de la Ville de Portneuf soit déposé et accepté par le conseil municipal, tel que joint à la présente résolution.

Rés.1127-05-2010 Financement de la collecte sélective

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Michel Matte, député de la circonscription de Portneuf.

Rés.1128-05-2010 Formation inspecteur municipal

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 400.71 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur Jean-François Jourdain à la formation de l'Ordre des urbanistes du Québec intitulée « La loi sur la qualité de l'environnement » qui aura lieu le 11 juin à Montréal.

QUE tous les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.1129-05-2010 Formation moniteurs camp de jour

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 452 \$ et la participation maximum de onze (11) moniteurs (trices) du camp de jour à la formation en animation qui aura lieu les 21 – 22 et 23 mai 2010 à Donnacona.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.1130-05-2010 Congrès du directeur du service incendies

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 474.08 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur Éric Savard au congrès des directeurs du service incendies qui aura lieu du 22 au 25 mai 2010 à Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.1131-05-2010 Mandat à la MRC de Portneuf pour la mise à jour de la carte urbaine

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de procéder à une entente globale avec le regroupement des arpenteurs ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Portneuf pour et au nom de la Ville de Portneuf et des autres municipalités qui y consentent, pour la prise de relevés techniques nécessaires à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1 :1 000).

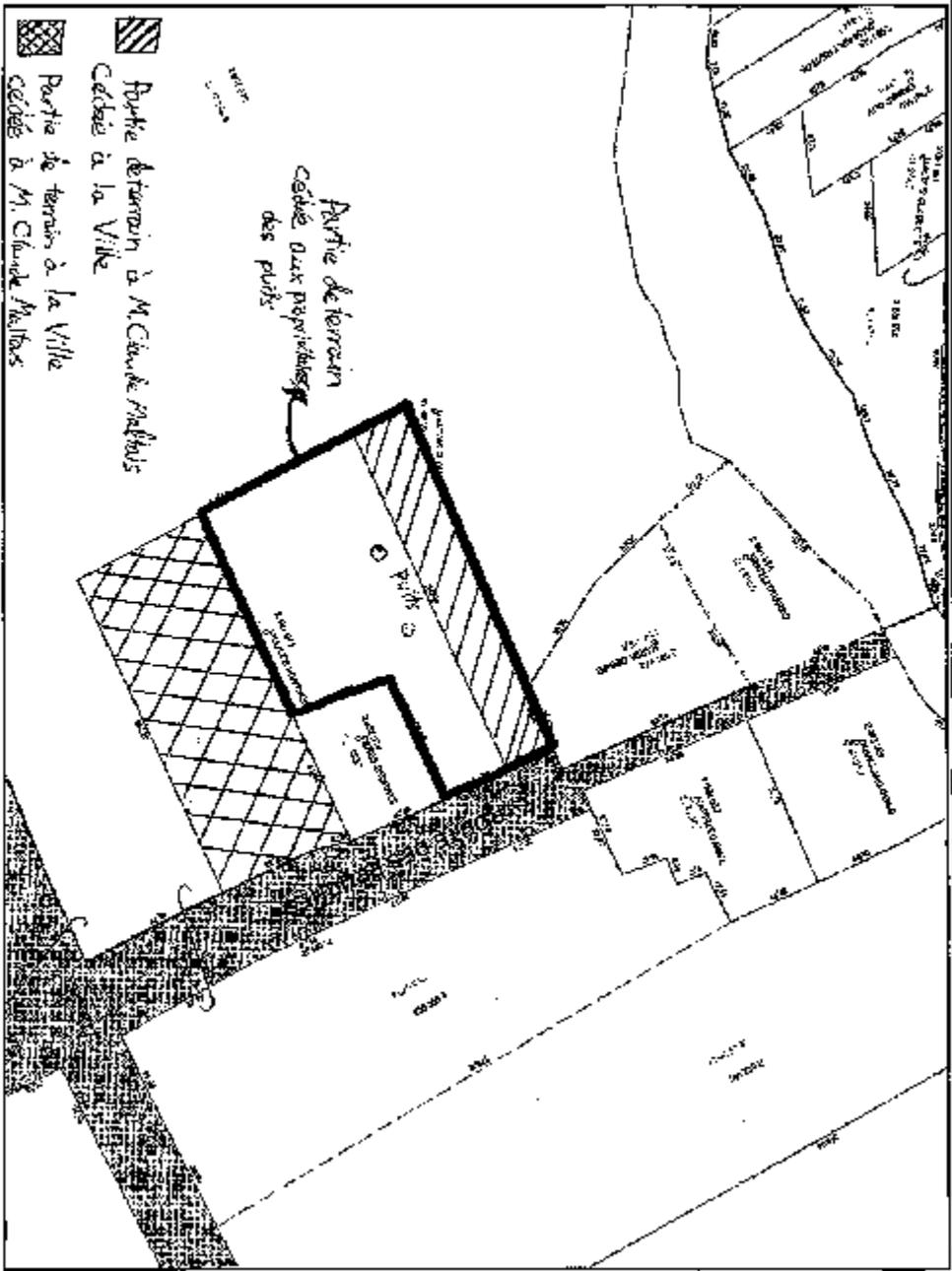
DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie assistée par ordinateur en corrigeant le fichier numérique de la carte topographique minimale 1 :1 000 de la Ville de Portneuf.

Ajournement de l'assemblée

Monsieur le conseiller Jacquelin Martel ajourne l'assemblée au lundi 17 mai 2010 à 19 hres.

Maire

Greffière



ORGANIGRAMME PARTIEL / VILLE DE PORTNEUF

10 MAI 2010

